
[Imprimer](#)

L'EPA Paris-Saclay souhaite revoir le programme de sa zone naturelle

Image

L'EPA Paris-Saclay recherche une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans la révision du programme d'action de la zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF).

La zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) créée par la loi sur le Grand Paris du 3 juin 2010 interdit l'urbanisation sur une surface de 4 115 ha dont 2 469 ha consacrés aux activités agricoles et 1 646 ha composés de forêts, cours d'eau, espaces naturels et rigoles. Elle s'étend sur plus d'une dizaine de communes dans les départements de l'Essonne et des Yvelines : Bièvres, Buc, Bures-sur-Yvette, Châteaufort, Gif-sur-Yvette, Guyancourt, Igny, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-

Afin de construire une vision partagée des aménagements à mener au sein de la ZPNAF, une charte a été signée entre l'Etat, l'EPA Paris-Saclay, les collectivités et les chambres consulaires en 2018. Un programme d'action qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages a été élaboré. Cet outil "précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière et la préservation des espaces naturels et des paysages".

Le programme d'action de la ZPNAF est prévu pour la période 2017-2023 et il pourra, à l'issue de cette période, être renouvelé ou réajusté, des fiches action pourront être ajoutées ou modifiées à la suite de l'évaluation des actions pour les années 2019 et 2021 et en fonction des opportunités.

Identifier les nouveaux enjeux

A cet effet, l'EPA Paris-Saclay souhaite engager la révision du programme d'action, en "s'appuyant sur une démarche de concertation et de co-construction en lien avec les acteurs du territoire". Pour l'institution, les objectifs d'une telle démarche sont notamment d'identifier les nouveaux enjeux en ZPNAF et les actions à poursuivre, les articulations avec les autres démarches en cours sur le territoire, d'entretenir et de renforcer la dynamique partenariale et de faire connaître et de valoriser cette zone. Il s'agit également de pérenniser les financements associés au programme d'action et d'identifier de nouvelles sources de financement.

L'aménageur a donc publié un marché pour se doter d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de l'accompagner dans la révision du programme d'action. Le marché est décomposé en une tranche ferme et une tranche optionnelle. La première a pour objet de mettre en place le processus de concertation des acteurs de la ZPNAF, de synthétiser les éléments issus de la concertation, d'en tirer des propositions pour la révision du programme d'action, et de rédiger et mettre en forme le document révisé ; la tranche optionnelle porte sur la révision de la charte.

[Consulter l'avis](#)